



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

LA GRÈVE EST ÉVITÉE À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

(Saint-Jérôme, le 5 juin 2008) – Réunis en assemblée générale, la vingtaine de travailleuses et de travailleurs de la municipalité de Lac-des-Écorces se sont prononcé, hier, sur l'entente de principe survenue la veille lors d'une séance ultime de négociation en présence du conciliateur du ministère du Travail.

In-extrémiste, les travailleuses et travailleurs syndiqués ont arraché une seconde entente de principe à la municipalité évitant ainsi le déclenchement de la grève qui était prévue ce matin même.

C'est à l'unanimité que l'assemblée générale a entériné l'entente de principe. Rappelons que les parties en étaient déjà venues à une entente de principe il y a déjà quelques semaines. Les dirigeants de la municipalité avaient alors fait volte-face après que leur porte-parole ait conclu ladite entente à la table de négociation.

Au chapitre des gains, les travailleuses et travailleurs obtiennent :

- des ajustements salariaux au-delà de 10 % à la signature de la convention collective;
- la mise sur pied d'un régime d'assurance collective dont les primes totales seront assumées par l'employeur à 50 %;
- l'obtention d'un nombre d'heures de travail garanties réduisant ainsi la précarité des emplois des travailleurs et travailleuses aux bibliothèques municipales;
- des augmentations de salaire annuelles totalisant 9.5 % sur 4 ans (2%- 2% - 2.5\$ - 3%).
- l'obtention de l'équivalent de 50% de la rétroactivité sur les salaires entre le 31 décembre 2006 et la signature de la convention collective, avec une garantie d'un montant minimal de 250\$ à chaque travailleuse et travailleur.

La convention collective viendra à échéance le 31 décembre 2011.

Madame Lise Lalonde, présidente du Syndicat souligne « *Ce fut une négociation extrêmement difficile particulièrement parce que nous avons affaire à un employeur qui revenait constamment sur sa parole. La détermination de nos membres a été un élément clé en réponse aux agissements des dirigeants de la municipalité. Le déclenchement possible de la grève qui aurait eu un effet certain sur les services offerts à la population a été suffisant pour imposer*

le sérieux à ces mêmes dirigeants et ainsi favoriser un règlement satisfaisant de notre convention collective. »

Les parties procéderont à la signature de la convention collective dans les prochains jours.

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Lac-des-Écorces représente près de 20 travailleuses et travailleurs affiliés à la FEESP-CSN et au Conseil Central des Laurentides CSN qui représente près de 15 000 membres répartis dans 90 syndicats de la région des Laurentides.

-30-

Pour information :

Lise Lalonde, présidente du syndicat
819-585-4600 poste 221 (bureau)

Martin Bourgeois, conseiller syndical CSN Laurentides
450-438-4196